



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 avril à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 avril, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. SBRAGGIA
M. VANNUCCI	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. KERVELLA

Etaient absents :

M. FERRARA, Mme FELICIAGGI, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 avril 2015

Délibération N°2015/136

**Projet de médiation et d'action culturelle autour du spectacle vivant et de la lecture publique-
Direction de la culture Année 2015**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du développement de sa politique culturelle met en place un programme d'actions de médiation culturelle riche et pluridisciplinaire.

Ce programme d'actions est défini en fonction des orientations politiques, des attentes du public, des propositions artistiques, et du paysage culturel Ajaccien

Durant la saison 2013/2014, le service médiation a développé autour du spectacle vivant : 13 ateliers ayant accueilli 426 participants et 2178 spectateurs lors des restitutions (pièces de théâtre, expositions, spectacles de cirque...) et une résidence de création théâtrale qui s'est déroulée à l'Espace Diamant et a permis de mettre en place des rencontres avec les élèves de différents établissements scolaires de la ville, celle-ci a concerné 123 personnes.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville a pour sa part développé 6 ateliers pour 92 participants.

Ce programme d'activités se décline selon les axes suivants :

1. La médiation culturelle et l'élargissement des publics :

Le développement des publics est un point essentiel des orientations d'une direction de la culture ; il s'agit de permettre la rencontre la plus large possible des publics avec les propositions artistiques au travers d'actions ciblées et de dispositifs variés.

L'élargissement des publics se recherche par le développement d'une information diversifiée capable de contribuer à briser les barrières symboliques des personnes qui n'osent pas se rendre dans un théâtre et à aller à la rencontre de toutes les catégories de population ce qui doit permettre à terme un élargissement social, générationnel et territorial associé à une politique tarifaire attractive.

De façon opérationnelle, il s'agit d'échanger des informations par des moyens innovants, de créer des espaces de dialogues et de débats, de développer les modalités de rencontres, de fabriquer des passerelles entre artistes et population, de générer de nouveaux partenariats avec des associations, d'autres collectivités et ainsi favoriser les découvertes artistiques et culturelles de chacun en aiguissant la curiosité et les désirs de chaque citoyen.

Par ailleurs, la médiation culturelle permet la transmission de savoirs ainsi que la création d'un lien pérenne entre artistes, collectivités et publics : par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public lors de résidences de création, d'ateliers ou de master class ; il s'agit d'expérimenter de toutes les façons possibles les rapports à l'Art et au processus de création et de se confronter à une démarche unique, vivante et initiatrice de changement personnel et sociétal. Ce travail de médiation et de réflexion sur les publics se fait en relation avec l'ensemble de la programmation celle-ci étant conçue de façon globale et transversale et incluant toutes les composantes d'une politique culturelle.

Rechercher des nouveaux lieux et proposer des nouvelles formes est un autre axe du projet de Médiation Culturelle ; il consiste à permettre la démultiplication des expériences inédites accessibles à toute la population, en allant à la rencontre des personnes là où elles vivent, en proposant des actions hors les murs, des formes artistiques originales et innovantes, des cycles de lecture...

Egalement appelées « Nouveaux territoires de l'Art » ces nouvelles formes permettent d'aller à la rencontre des personnes âgées dans les maisons de retraite, des tout-petits dans les crèches, des personnes en marge ou encore de proposer des spectacles, au sein des maisons de quartier, de comités d'entreprise, d'associations.

2. L'Action Culturelle et les partenariats

En complément du travail de médiation culturelle et d'élargissement des publics, la Ville a également la volonté de développer des projets d'Action Culturelle. Ces projets qui ne sont pas nécessairement en lien avec la programmation du théâtre sont toutefois construits et conçus en relation avec des artistes présents sur le territoire et en prise avec les problématiques et orientations de la ville en matière de culture, mais également de développement social et de territoire.

Chaque projet d'action culturelle est ainsi l'aboutissement d'un diagnostic de territoire élaboré par les services, les artistes et les partenaires, de rencontres, d'échanges et discussions, de désirs de collaborations sur des projets élaborés conjointement.

Chaque action s'appuie sur le renforcement des compagnonnages existants, la découverte de nouveaux talents favorisant l'émergence de jeunes créateurs. En relation avec les acteurs sociaux et culturels d'ici et d'ailleurs, ces différents projets permettent de mettre en place un véritable maillage du territoire, de développer des actions innovantes et de favoriser le développement de l'éducation artistique.

Ce projet d'action culturelle vise à rendre active dans toute la ville une dynamique de création, d'inventivité, de réflexion, d'engagement de tout citoyen dans les pratiques artistiques favorisant le mieux « vivre ensemble » dans le respect et la rencontre féconde des cultures dans leur diversité.

Par ailleurs, différentes actions sont développées en partenariat avec d'autres services de la Ville ou d'autres institutions en particulier l'Education Nationale qui permet d'accentuer le travail d'éducation artistique et l'accueil des scolaires.

Programme d'activités

1. Le spectacle vivant :

a-Les résidences de création :

Les résidences de création offrent à des artistes insulaires ou venus de l'extérieur un espace de création afin d'écrire, concevoir, répéter, mettre en scène « fabriquer » un spectacle durant un temps donné.

Présents sur le territoire et désireux de remplir leur rôle de passeur, ces mêmes artistes proposeront aux habitants de la Ville d'assister à ce processus de création, par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public ou toutes autres formes qui permettront la rencontre et la découverte.

- **« Rome l'hiver » résidence de création par la compagnie Théâtre du Commun, de février à mai 2015.**

Cette résidence sera financée dans le cadre de la programmation du théâtre municipal (voir délibération N° 2014/222).

b- La langue corse :

La ville souhaite conforter son action pour développer la langue et la culture corse par la mise en place d'un plan cohérent et concerté entre services et ceci afin de mettre en œuvre le 1^{er} niveau de la charte pour le développement de la langue et culture corse.

C'est dans ce cadre et afin de défendre des valeurs communes que différents projets sont élaborés en relation avec des acteurs locaux reconnus et légitimes.

- **« Atelier de théâtre en langue corse » avec l'association Locu Teatrale.**

c- La danse :

- **« Semaine danse et enfance » avec la compagnie Créacorsica, mise en scène et animation des ateliers par Pat'O Bine, danseuse et chorégraphe, spectacle proposé en 2015 : « Angélique et l'oiseau » : Du lundi 16 au vendredi 20 février 2015.**

- **« Atelier de Danse contemporaine » avec la compagnie Vialuni, animation des ateliers par Michèle Etori, danseuse et chorégraphe.**

d- Les Arts du cirque :

Les arts de rue sont aujourd'hui à la frontière de la danse, du théâtre, du mime sans pour autant oublier leurs origines circassiennes. Arts riches et transdisciplinaires, ils permettent l'apprentissage artistique de façon ludique. A Ajaccio une association oeuvre dans ce domaine, il s'agit donc de travailler de

façon étroite avec elle afin de bénéficier de son savoir-faire et son réseau et ainsi permettre à de nombreux enfants de découvrir ces disciplines. L'association Cirko est conventionnée par la Ville et la Collectivité territoriale de Corse.

- *« Atelier de pratiques circassiennes » avec l'association Cirko.*

e- Les Arts Plastiques :

En parallèle du programme d'expositions autour de la salle de l'espace Diamant, la Ville souhaite développer les actions autour des arts plastiques et de l'audiovisuel. Ces actions encore peu développées doivent permettre de générer un programme d'activités plus élaboré et ceci en relation avec le musée et les autres services de la Ville.

- *« Les arts s'affichent » avec le collectif Les arts s'affichent et l'association Locu Teatrale.*
- *« Atelier de dessin et peinture » avec l'association Point de suspension, animé par l'artiste plasticienne Anne Pellegrini sur la thématique du portrait.*

f- Les projets de territoire :

Les projets de territoire doivent permettre de concilier exigence culturelle et désir des habitants en ce qu'ils s'inscrivent au plus près des attentes et aspirations de ceux-ci et des problématiques locales. Pour autant il ne s'agit pas de projets à la carte mais bien réellement de projets issus d'une pensée commune (institutions, artistes, habitants), en recueillant et mettant en valeur la mémoire collective. De fait, ces projets devront à la fois mobiliser les acteurs de terrain, s'inscrire sur le territoire de façon pertinente et relever d'attentes afin de permettre un développement culturel et social qui soit durable. Ces projets donneront lieu à des restitutions sous diverses formes artistiques : spectacles, représentations théâtrales, expositions, publications d'ouvrages...

- *« Atelier de théâtre contemporain » avec la compagnie Théâtre du Commun auprès des populations des quartiers des Cannes et Salines.*
- *Opération « Théâtre dans les quartiers » avec la compagnie Le Thé à Trois dans divers quartiers de la ville.*
- *Projet « Quartiers Numériques » avec l'association EMAHO.*

2. La lecture publique :

Ces actions ont deux objectifs : valoriser les fonds anciens et modernes de la bibliothèque patrimoniale et favoriser l'accès de la population à la lecture et au multimédia.

Les actions seront développées au sein des établissements suivants : Bibliothèque Patrimoniale Fesch, Médiathèque Sampiero, Médiathèque des Cannes, Médiathèque St Jean, Bibliothèque annexe de Mezzavia.

Ateliers :

De nombreux ateliers de découverte et d'initiation seront mis en place dans toutes les structures du réseau de lecture publique ajaccien afin de favoriser l'accès à la lecture :

- *Atelier « Bande dessinée », avec l'artiste plasticien Yann Leborgne.*
- *Atelier « Livre géant », avec la graphiste et plasticienne Michèle Bisgambiglia.*
- *Atelier « Mangas », avec l'association Umi No Naka.*
- *Atelier « Enluminure », avec l'artiste-restauratrice Vannina Schirinsky.*
- *Atelier « Ecriture de conte », avec l'auteure Dominique Memmi.*

- *Atelier « Ecriture musicale » avec Dominique Ottavy.*
- *Atelier de « Découverte des œuvres littéraires pour jeune public » avec les scolaires, animé par Anne Poli.*
- *Développement des ateliers « Découverte du multimédia » adultes/enfants, utilisation de l'informatique comme outil culturel (Ateliers bureautiques, Internet, Atelier photo, vidéo, Atelier cinéma).*

Budget total pour le spectacle vivant: 55 100€.

Budget total pour la lecture publique: 12 000 €.

Le budget « Médiation spectacle vivant » accordé pour la réalisation de ce programme sera proposé à l'inscription du budget primitif de l'exercice 2015, chapitre 11, article 6232 fonction 33.

Le budget « Médiation lecture publique » accordé pour la réalisation de ce programme sera proposé à l'inscription du budget primitif de l'exercice 2015, chapitre 011, article 6226, fonction 321.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver ce programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour l'année 2015.

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget 2015 et les dépenses imputées au chapitre 11, article 6232, fonction 33 et au chapitre 11, article 6226, fonction 321.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 avril 2015.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le Programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour l'année 2015 pour la direction de la culture.

AUTORISE

Le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget 2015 et les dépenses imputées au chapitre 11, article 6232, fonction 33 et au chapitre 11, article 6226, fonction 321.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150427-2015_136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015

Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

